



# Procès-verbal du conseil d'école du mardi 3 novembre 2015

## Présents

Monsieur T. Maire de Saint Gilles  
Madame F. première adjointe au maire.

Madame M. , DDEN (Directrice Départementale de  
l'Education Nationale)

## Absents excusés

Monsieur B. (Inspecteur de l'éducation nationale)  
Madame D. (adjointe aux affaires scolaires)  
Madame H. (parent titulaire)  
Monsieur D. (parent titulaire)  
Madame G. (parent suppléante)

## Les parents élus :

Madame C. (titulaire)  
Madame C. (titulaire)  
Monsieur L. (titulaire)  
Monsieur L. (titulaire)  
Monsieur G. (suppléante)  
Madame L. (suppléante)  
Madame L. (suppléante)

## Les enseignants :

Madame Y. (Directrice)  
Madame B.  
Madame F.  
Madame L.  
Madame M.  
Madame P.  
Madame P.

Début de séance : 18h

**Secrétaire de séance :** Madame P, enseignante, Monsieur L. parent élu.

## **1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Ecole précédent**

Le procès-verbal du conseil d'école du mardi 23 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

## **2. Installation et fonctionnement du Conseil d'école**

La participation aux élections des parents au conseil d'école a été de 30,74 %, soit une augmentation d'un peu plus de 5 % par rapport à l'année dernière.

Il y avait une seule liste avec 10 parents à se présenter, il y a donc 6 parents titulaires élus et 4 parents suppléants.

Le quotient électoral est de 14,50. Il y a eu 95 votants pour 309 inscrits. 8 bulletins blancs ou nuls et 87 suffrages exprimés.

Un rappel des règles de fonctionnement du conseil d'école a été fait :

Le conseil d'école est régi par le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 qui décrit le fonctionnement et l'organisation du conseil d'école. Il précise que le conseil d'école peut avoir son propre règlement intérieur de fonctionnement.

- Les parents élus représentent l'ensemble des parents de l'école, par conséquent le conseil d'école présente des questions globales sur la vie de l'école et non sur des situations d'élèves en particulier.
- L'ordre du jour est établi par la présidente du conseil, c'est-à-dire la directrice de l'école. Il doit être respecté tel qu'il a été établi sur l'invitation.
- Un « timing » doit être respecté pour permettre de voir tous les points inscrits.

- Seule la présidente du conseil d'école peut inviter une personne extérieure. En tant que tel, elle ne saurait refuser les propositions d'invitation, mais souhaite en avertir les membres du conseil d'école avant la réunion, afin que chacun se prépare en toute connaissance de cause. L'envoi d'un avenant à l'invitation permet d'informer de la présence d'une personne supplémentaire et / ou de la modification de l'ordre du jour.
- Le secrétariat est assuré par une enseignante, mais si les parents le souhaitent, un parent pourra assurer conjointement ce secrétariat.
- Le procès-verbal est de la responsabilité de la présidente du conseil d'école qui le signe, puis le fait contresigner par le(s) secrétaire(s) avant diffusion.
- Les envois de courriers aux membres du conseil d'école seront faits par courrier électronique.
- Les parents suppléants n'ont pas le droit de vote mais ils peuvent assister à tous les conseils d'école s'ils le souhaitent.
- La diffusion vers les familles s'effectuera de la façon suivante :
  - un envoi par mail aux membres du conseil
  - un affichage grand format sur le tableau d'affichage et dans le hall
  - une distribution papier sur demande, aux parents qui le souhaitent (information dans le cahier de liaison)
  - un affichage sur le site internet de l'école de manière anonymée.
- Les représentants des parents d'élèves ont une boîte aux lettres destinée aux parents de l'école. Ces derniers peuvent y déposer leurs questions, afin de les soumettre au conseil d'école. Une adresse mail a également été mise en place pour permettre aux parents d'élèves d'échanger avec les représentants : [cematernelle35@gmail.com](mailto:cematernelle35@gmail.com)

Chaque parent élu s'est présenté.

Madame Sylvie Miclet se présente et explique son rôle de DDEN. Elle est nommée par l'Inspecteur Académique, elle est là pour défendre les valeurs de l'école publique notamment le respect et la laïcité. Elle a également un rôle d'observateur, de médiateur et éventuellement de conciliateur en cas de conflit dans les conseils d'école. C'est une personne extérieure à l'école qui est là pour défendre les valeurs de l'école publique et laïque tel que le respect des élèves, leur épanouissement.

### **3. Date des prochains conseils d'écoles**

Les prochains conseils d'école auront lieu le mardi 15 mars et jeudi 16 juin à 18h15.

### **4. Le règlement intérieur de l'école**

Le règlement a été distribué au préalable à toutes les personnes présentes.

Seul un élément a été modifié par rapport à l'année dernière : les horaires d'ouverture de la porte principale de l'école.

Pour des raisons de sécurité, la porte d'entrée des écoles sera dorénavant fermée à partir de 8h30. Il existe toujours une tolérance pour l'accueil en maternelle jusqu'à 8 h 40. Cependant, les élèves retardataires seront accueillis dans le hall par une Atsem entre 8h30 et 8h40. Toutefois, l'accès aux classes par les adultes accompagnateurs ne sera plus autorisé.

Les représentants des parents d'élèves ont demandé s'il était possible d'ouvrir l'école à 8h15.

Cela n'est pas envisageable car les enseignants ne peuvent pas légalement ouvrir l'école avant 8h20, il s'agirait donc d'un temps périscolaire et il n'est pas possible de prévoir des animateurs supplémentaires entre 8h15 et 8h20.

Le règlement intérieur de l'école a été approuvé à l'unanimité. Il sera distribué aux parents d'élèves avec accusé de réception et affiché dans l'école maternelle.

### **5. Utilisation des locaux scolaires :**

Les locaux scolaires sont utilisés par l'association Gym'mômes hors du temps de classe les mardis et les jeudis soir.

Durant le temps des TAP, une salle de classe est utilisée pour les petites sections ainsi que les couloirs, la salle de motricité et la cour de récréation.

## 6. Le projet d'école 2012-2015

Le projet d'école devait normalement être revu cette année. En raison des changements des programmes scolaires, il est reconduit pour l'année en cours.

Le projet d'école est composé de deux axes :

- 1 la **responsabilisation des élèves** avec la création d'un recueil de vie : « ma vie d'écolier » de la PS au CM2. Le fil conducteur est le portrait et le bonhomme. Les élèves choisissent la chanson, l'œuvre d'art, la sortie et le bonhomme qu'ils ont préférés.
- 2 La **personnalisation** avec l'utilisation d'un cahier de progrès, la prise en compte des difficultés et la liaison GS / CP avec un projet commun aux deux niveaux pour la fin de l'année.

## 7. Les projets pédagogiques de l'année

### ➤ Spectacle de Noël

L'école accueillera la création « C'est pas tous les jours Noël », réalisée par la compagnie des Cents mille Génies. Un goûter de Noël sera également organisé par l'Association des Parents d'Élèves.

### ➤ Ludothèque Mordelles

Le partenariat avec la ludothèque de Mordelles va être renouvelé. Des animatrices de la ludothèque de Mordelles viendront encadrer des activités jeux de société avec les élèves de moyenne et de grande sections. Elles permettent également aux élèves de découvrir ce que l'on peut trouver à la ludothèque et montrent aux enseignantes les jeux qui peuvent exister. Elles apportent des jeux de construction en volume, des déguisements, et des jeux de société que l'on ne trouve pas dans les classes. Chaque classe assistera à trois séances.

### ➤ Sorties scolaires

Plusieurs projets sont en cours, mais toutes les sorties ne sont pas encore programmées car les budgets de l'année ne sont pas encore connus, ou bien, les réservations ne sont pas ouvertes. Les sorties envisagées sont une animation aux champs libres, un parc zoologique ou le musée de la Bentinais, en fonction des budgets alloués et des places disponibles.

Toutes les classes iront plusieurs fois dans l'année à la bibliothèque de Saint-Gilles qui proposent différentes animations au cours de l'année avec pour objectif une ouverture culturelle.

Les premières sorties auront lieu les 9 et 10 novembre pour emprunter des livres et découvrir le fonctionnement de la bibliothèque et les 27 et 28 novembre pour les retours des livres.

### ➤ Liaison GS/ CP

Des activités seront organisées avec les enseignants de CP en fin d'année pour faire découvrir les classes de CP aux GS.

### ➤ Mamies lectrices

Une mamie lectrice par classe vient une fois par semaine pour lire des histoires aux élèves.

Un groupe d'élèves reste dans la classe avec la mamie lectrice et un groupe va à la bibliothèque de l'école pour emprunter des livres.

Le prêt de livres n'a pas encore été ouvert cette année car un nouveau système informatique est en train d'être installé pour permettre l'enregistrement des emprunts.

### ➤ La semaine des arts

Une exposition du travail des élèves sera organisée en fin d'année avec l'école élémentaire.

Les élèves de maternelle exposent dans l'école élémentaire et vice versa.

## 8. La sécurité à l'école

Le PPMS est à mettre en place dans le cas d'un accident de camion contenant des substances chimiques, d'une tempête ou d'une inondation. Nous devons nous confiner à l'intérieur de l'établissement, dans la salle de motricité. Un meuble contient tout le matériel nécessaire : serpillères, eau, scotch, radio, téléphone, sifflets, jeux, papier, crayons, couvertures, pots hygiéniques, trousse de premiers secours, plans des locaux, dossier complet PPMS ... En cas d'alerte, les parents sont priés de ne pas « envahir » la ligne téléphonique de l'école et de ne pas venir chercher leur enfant à l'école.

En général, un confinement dure entre 2 et 3 heures. La procédure est la même pour les temps périscolaires et l'équipe d'animateurs a été informée du protocole. Les parents des élèves ont été informés du PPMS dans les cahiers de correspondance au mois de septembre.

Un entrainement sera bientôt effectué. Seule la coupure de gaz n'est pas réalisable, à l'heure actuelle cela doit se faire à l'extérieur de l'école, au bout du sentier piéton, côté élémentaire.

Trois exercices incendie sont réalisés aux cours de l'année scolaire. L'un d'eux a déjà eu lieu. La pré-alarme a été installée en maternelle et fonctionne correctement.

Une gâche électrique a été installée durant les vacances de la Toussaint. La porte se referme automatiquement après la sortie des adultes sur le temps scolaire. L'accès à l'école par des personnes étrangères n'est donc plus possible. Un interphone a été mis en place et est opérationnel. Le seul bémol est la hauteur du bouton d'ouverture de la porte qui a dû être installé à hauteur d'enfants pour répondre aux normes pour personnes à mobilité réduite.

Les représentants des parents d'élèves ont demandé s'il était possible d'aménager les parkings aux abords de l'école et de créer un arrêt minute pour fluidifier la circulation et éviter les bouchons le matin sur le parking. Monsieur le Maire a indiqué que dans un premier temps un courrier a été envoyé aux habitants du Clot Margot afin de leur demander de ne pas utiliser le parking rue du parc lors des heures d'entrée et de sortie d'école. Dans un second temps, la mairie va étudier la possibilité de créer une zone bleue sur ce parking, avec des passages ponctuels de la gendarmerie, et va demander aux services techniques d'étudier la faisabilité d'un arrêt minute rue des écoles.

Les problèmes de circulation autour de l'école sont liés aux ouvertures des deux classes (en maternelle et en élémentaire). Il y a beaucoup plus de monde et donc il n'existe pas de solution optimum. Le parking place de l'église est souvent libre et à moins de cinq minutes à pied de l'école. Cela peut donc être plus rapide que de rester un long moment à chercher une place sur le parking de l'école. Une sensibilisation auprès des parents pourrait être faite à ce propos.

Le pédibus pourrait également être une solution à ces problèmes de circulation. A l'heure actuelle, seulement cinq enfants, trois familles, utilisent le pédibus. Pour créer une nouvelle ligne, l'implication des parents devient nécessaire. Le trait d'union pourrait alors être utilisé pour informer les parents et essayer de relancer le pédibus sur la commune.

## **9. Investissement et subvention de la mairie pour l'année 2016.**

### **➤ Travaux prévus et réalisés**

- Une gâche électrique a été posée pendant les vacances de la Toussaint au niveau de la porte d'entrée. Pour les retardataires, la porte se referme automatiquement derrière eux. L'interphone a été testé et il fonctionne correctement. Le plan Vigipirate est maintenant respecté sur l'école.
- Le revêtement du sol de la classe n°3 a été refait.
- Le cabanon à vélo a été installé. (la barre de seuil n'a pas encore été ôtée pour faciliter le passage des vélos.)
- Le bac à sable a été enlevé et le pourtour a été refait.

### **➤ investissement**

- Un nouveau téléphone sans fils trois combinés pour l'école.
- Du mobilier pour les 5 classes déjà existantes et pour l'ouverture de la sixième classe.
- Un ordinateur pour la cinquième classe qui n'avait pas été équipé en même temps que les autres et un pour la sixième classe.
- Une deuxième salle de sieste a été aménagée et équipée.

### **➤ Les demandes d'investissement que nous allons faire :**

- Un budget pédagogique exceptionnel pour équiper la sixième classe.
- Une Photocopieuse en maternelle.
- Un ordinateur supplémentaire pour la salle de motricité : celui relié au vidéoprojecteur est vétuste ou un ordinateur portable par classe.
- Du petit matériel pour la salle de motricité et des tendeurs pour la structure.
- Une plastifieuse.

### **➤ Les demandes de travaux que nous allons faire :**

- La réfection des revêtements muraux des classes 7, 8 et 9. (déjà demandé plusieurs fois) Au moins refaire les peintures des boiseries.

Monsieur le Maire indique que la réfection des revêtements muraux n'est pas envisageable avant 2018 ou 2019 pour des raisons budgétaires. Ces revêtements ne peuvent pas être ôtés sans que les murs ne soient abimés et il faudra aussi refaire les murs. On ne peut pas les recouvrir car rien n'adhère sur la matière plastifiée. L'équipe enseignante fait remarquer que cela est déjà prévu au budget depuis plusieurs années sans que cela ne soit réalisé et il faudra bien trouver une solution un jour, même si les travaux doivent être étalés dans le temps.

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas une priorité car il faudra prévoir l'ouverture d'une nouvelle classe très prochainement. Il a en revanche indiqué qu'il allait demander aux services techniques de regarder ce qu'il est possible de faire pour nettoyer ces murs, pour les rafraîchir en attendant leur réfection.

- Le remplacement des éviers des classes 3 et 5. (déjà demandé plusieurs fois)
- Remplacer la moquette de la salle des maîtres (déjà demandé)
- Changer les fenêtres sur la partie ancienne de l'école (salles 1 à 6)
- Repeindre les jeux au sol dans la cour de récréation et créer une piste pour les vélos en symbolisant les zones autorisées et les zones interdites.
- Changer les barrières devant le bureau de direction de l'école élémentaire.

Monsieur le Maire précise que cela était prévu pendant les vacances de la Toussaint, mais des problèmes techniques ont empêché la pose de ces barrières. Un système de grillage claustra va être installé prochainement avec un revêtement au sol et éventuellement la pose de jardinières à but pédagogique.

- Prévoir un agrandissement de l'école pour une éventuelle ouverture de classe en 2016 ou 2017.

La création d'une deuxième cour de récréation côté rue des écoles et la construction d'une salle de classe sur l'espace de la cour de récréation actuelle sont envisagées. Différents projets d'agrandissement de l'école vont être mis à l'étude.

## **10. Organisation des services périscolaires**

Les représentants des parents d'élèves ont demandé s'il était possible de prévoir un second panneau d'information au niveau de la garderie. La directrice répond que toutes les informations mises sur le panneau d'affichage de l'école le sont également dans les cahiers de liaison. Ce deuxième panneau n'est donc pas nécessaire.

Concernant le taux d'encadrement sur les temps périscolaires, suite à une question des représentants des parents d'élèves, la première adjointe a précisé qu'il n'y avait aucun taux d'encadrement obligatoire pour les temps de garderie, et a livré des données chiffrées : sur le temps du midi, 21 encadrants sont présents pour 445 enfants, soit un pour vingt, sur le temps du soir, 13 encadrants sont présents pour 160 enfants, soit un pour douze. Monsieur le Maire a souligné qu'un animateur supplémentaire a été intégré à la rentrée des vacances de la Toussaint.

En cas d'incident sur le temps du midi, un cahier de liaison entre les animateurs et l'équipe enseignante a été mis en place pour un meilleur passage des informations.

Un parent d'élève a fait remarquer un manque de sécurité durant la garderie du soir : les départs des enfants ne sont pas systématiquement surveillés par les animateurs. Il a été proposé de systématiser la présence d'un membre du périscolaire près de l'entrée (ou du portail lorsqu'il fait beau). Il s'agirait à la fois de rassurer les parents par rapport au filtre des entrées et sorties, et aussi d'identifier un animateur pour une question ou un échange potentiels.

L'organisation du temps scolaire :

Une possible remise à plat des rythmes scolaires pour la rentrée 2016 a été évoquée avec un emploi du temps permettant de finir tous les jours à la même heure. Une demande a été faite, de la part des représentants des parents d'élèves et de l'équipe enseignante, d'installer le comité de suivi des rythmes scolaires au plus vite afin de réfléchir à cette possibilité.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra prendre en compte les contraintes de personnel et les contraintes budgétaires. Un changement d'emploi du temps implique un plus grand nombre d'animateurs à recruter sur une quotité horaire plus faible. Cela ne permettra sans doute plus de laisser les TAP gratuits.

Il faudra également veiller à ce que le rythme et l'éveil de l'enfant soient respectés.

20h15 Fin du conseil d'école.